



## Conseil d'administration du 16 septembre 2021

Délibération n° 2021/63

**Objet : Approbation de l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de La Gaubretière**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu l'arrêté de la ministre du logement et de l'habitat durable du 28 novembre 2016 portant renouvellement du mandat de M. Guillaume JEAN, Directeur Général de l'Etablissement public foncier de la Vendée, nommé à cette fonction par arrêté en date du 21 juillet 2010,

Vu la décision du Directeur Général n°2021/18 du 23 août 2021 relative à la nécessité de prévenir le risque de conflit d'intérêts étant susceptible d'intervenir dans l'accomplissement de ses missions envers les collectivités dont il est élu,

Vu la décision du directeur Général n°2020/28 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Laurent Delfaud, Responsable Opérationnel

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de reconversion d'une friche industrielle approuvée par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2014,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2019,

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2020,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de La Gaubretière et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de reconversion d'une friche industrielle sur le site de FOREGE,
- Mandate Monsieur Laurent Delfaud, Responsable Opérationnel, pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Préfecture de la Vendée  
DCL

Le Président du Conseil d'administration

Reçu en préfecture le 21 SEP. 2021



Valentin JOSSE

COURRIER ARRIVÉ